

ABONNEMENT.

SAUMUR :

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

Poste :

Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BELLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
6 Septembre 1879.

Bulletin politique.

Il est écrit que rien n'échappera à la désorganisation, pas même l'armée, cette suprême force, ce dernier rempart dont l'unité, la discipline absolue, la cohésion, sont les sauvegardes.

Voici qu'au sujet d'une idée, assez singulière du reste, de M. le général de Galliffet consistant à demander aux officiers de discuter et de critiquer par écrit les actes de leurs supérieurs dans les grandes manœuvres militaires, le *Journal des Débats* s'efforce de démontrer comment la mesure prise par le commandant du 9^e corps d'armée est « inoffensive et, en revanche, très-utile. »

Jamais ce double éloge ne fut aussi peu mérité. Pour arriver à le justifier plus ou moins, le *Journal des Débats* se voit forcé d'émettre les paradoxes les plus bizarres et les plus renversants.

Il déclare d'abord que « la discipline » d'une armée est moins faite du silence imposé au soldat que de la confiance que certains hommes savent lui inspirer. Si cet étrange principe devenait une réalité, nous verrions surgir l'armée la plus extravagante qu'on puisse imaginer. Voit-on d'ici les officiers, puis les sous-officiers, et enfin les soldats, commencer avant d'exécuter un ordre, par réfléchir sur le degré de confiance que chaque chef doit lui inspirer ; puis critiquant tour à tour, chacun à son gré et selon son idée ; puis obéissant plus ou moins selon le « degré de confiance » qu'il éprouve ! Ce serait une armée d'avocats.... sans un juge !

Plus loin le même journal dit encore : « Vous ne mènerez sûrement au feu que des hommes qui vous auront jugé moralement au-dessus d'eux. » Une pareille énormité dans un journal qui a longtemps passé pour

savoir ce qu'il disait, prouve combien le régime dont nous jouissons (?) a troublé les esprits les plus distingués.

Un chef conduit ses hommes au feu non pas parce qu'ils l'ont jugé supérieur, non pas parce qu'ils ont apprécié sa valeur morale, mais tout simplement parce qu'il est leur chef militaire et que le chef doit être obéi. Il y a eu, pendant la guerre, des chefs absolument incapables — chacun sait ça — médiocres, inférieurs, très-inférieurs même, « moralement », aux officiers de leur régiment ; mais quand ils donnaient un ordre, on marchait ; quand ils commandaient en avant, on prenait son élan. Et quand ils commandaient en avant, on combattait, on tombait et on revenait ; on faisait son devoir avec énergie. Mais jamais il n'est venu à l'idée de personne, officier, sous-officier ou soldat, cette idée de se poser cette question singulière : « Le chef inspire-t-il moralement » assez de confiance pour que je lui obéisse » jusqu'à tel ou tel degré ? »

N'insistons pas, car c'est de l'extravagance au premier chef, seulement nous nous demandons avec tristesse s'il y a vraiment dans notre pauvre pays un parti voué à la désorganisation, à la décomposition de tout ce qui fait encore la solidité et la sécurité de la France.

On a fait rire de nos canons aux dernières fêtes (?) de Nancy ; les gardes nationaux en disponibilité voudraient-ils aussi faire rire de notre armée ?

Le *Times* du 2 publie un article dans lequel on trouve les réflexions suivantes :

« Aujourd'hui est un anniversaire solennel dans l'histoire de l'Europe. Il y a neuf ans, à pareil jour, Napoléon III se rendait à Sedan, et la catastrophe qui détruisait ainsi un empire en fondait un autre. Depuis, pendant neuf années entières, l'Europe a paru s'attendre à un déluge d'un moment à l'autre.

Le bruit de la lutte entre la France et l'Allemagne avait à peine cessé, que les clameurs de la Commune se firent entendre.

Puis, ce furent le légitimisme et le communisme qui exercèrent leurs ravages sur ce qui restait de la prospérité en Espagne. En Allemagne même, le socialisme a effrayé un moment jusqu'à l'ultramontanisme, après la vengeance, en menaçant la religion non moins que l'Etat. Ces neuf années ont été une période de gaspillage anticipé des ressources de l'avenir, à laquelle a succédé une crise de stagnation qui est loin d'être terminée.

» Tout le continent n'est encore qu'un immense camp armé. Les nations complotent contre les nations, non-seulement au point de vue militaire, mais encore au point de vue commercial. Encore une année ou deux, et l'on peut prévoir, ainsi que l'a déclaré un homme d'Etat européen, qu'une muraille de la Chine va être élevée autour de chaque pays, pour que ses habitants ne puissent pas mettre à profit, à leur usage, l'habileté de leurs voisins.

» Des deux principaux acteurs de la lutte gigantesque de 1870 et 1871, il est difficile de dire lequel en est sorti le moins entamé et le moins meurtri. La France, matériellement prospère, continue à ne pas savoir quel est son meilleur régime politique. L'Allemagne, avec une Constitution à l'abri des dangers de révolution, paraît s'imaginer que le commerce peut être conduit comme un régiment, et que des discours professionnels peuvent guérir les maux qui résultent des privations. La guerre de 1870 n'est certainement pas coupable d'avoir créé les causes qui, depuis, ont tenu l'Europe comme suspendue au-dessus d'un abîme, mais elle a contribué puissamment à accélérer leur action.

LE BUDGET DES CULTES.

M. Boyssset et ses amis ont déposé aux derniers jours de la session un projet de loi dont le *Journal officiel* a publié l'exposé des motifs. Le député de Mâcon demanda la suppression du budget des cultes (de tous les

cultes), parce que c'est, d'après lui, la première condition pour arriver à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Nous nous permettrons de ne partager à aucun point de vue l'opinion de ce législateur radical.

En effet, le budget des cultes, ou pour parler plus brutalement, ainsi que le faisait un éloquent orateur sous l'Empire, « le salaire du clergé », est une dette inviolable de l'Etat, inviolable autant que l'est la rente inscrite sur le grand-livre de la dette publique. On ne saurait, sans forfaire à la loi des contrats, se soustraire à une obligation aussi incontestable, aussi sacrée.

Il se peut que cette question soit résolue dans l'avenir par le consentement volontaire du clergé. Il se peut que, lorsque les événements politiques auront produit des transformations profondes dans notre état social, le clergé désire l'établissement d'un régime de liberté complète et absolue, comme en Amérique et dans d'autres pays ; mais tant qu'il n'aura pas cette conviction, tant qu'il ne dégagera lui-même l'Etat des liens de son contrat, l'Etat n'aura pas le droit de s'y soustraire.

Il est vrai que, pour certains hommes politiques, les engagements n'ont de valeur qu'autant qu'on est obligé de s'y soumettre et que, pour certains autres, les moyens importent peu quand il s'agit d'atteindre et de frapper mortellement « l'ennemi. » Ceux-ci, nous les avons entendus s'écrier récemment : « Le cléricalisme c'est l'ennemi, il faut s'en débarrasser à tout prix, le réduire par tous les moyens, même par la famine. »

Ils se sont trompés, comme se trompent aujourd'hui MM. Lepère et Jules Ferry, en donnant un exemple qui ne sera pas suivi. On ne réduit pas une croyance par la famine, pas plus qu'on ne s'en débarrasse par la bourreau. Par l'injustice ou la fortifie, par la persécution on l'épure et « des que les cahices sont de bois, les prêtres sont d'or. » Mais allons plus loin.

Le clergé fût-il vraiment l'ennemi, est-ce que, devant le droit, il y a des ennemis ou des amis ?

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

FAIS CE QUE TU FAIS.

(Suite.)

XIII

Quand il m'eut laissé seul, je me mis à pleurer amèrement ; les larmes me soulagèrent, et bientôt je me mis assez courageusement à ma petite besogne.

Le vent venait toujours de Frandenstein ; le ciel était d'une sérénité et d'un éclat qui me faisaient paraître ma prison plus terne et plus triste. Malgré moi j'entendais en imagination le frémissement des feuilles. Néanmoins, après avoir répété tout le long de ma page *Fais ce que tu fais*, je commençai à me sentir plus calme, plus reposé, en un mot plus résigné. Ma page d'écriture terminée, j'attaquai mes problèmes.

J'étais en train de faire le compte d'une fermière qui avait porté au marché beaucoup d'œufs, de fromages et de légumes ; au moment de passer de la colonne des unités à celle des dizaines, dans une addition très-longue et très-compiquée, j'oubliai combien j'avais retenu de dizaines. Je mis le bout de mon porte-plume entre mes dents, je fermai

les yeux, et je me mis à répéter intérieurement : « Et je retiens... et je retiens... Et eux, que font-ils en ce moment ? »

Eux, c'étaient mes camarades. Quand cette pensée me vint, j'ouvris les yeux bien vite, et je regardai ce qui était écrit sur le tableau. Cette vue mit comme une barrière devant les questions qui s'élevaient en foule dans mon esprit. Je cherchai patiemment les dizaines qui me manquaient, et j'achevai ma tâche sans encombre.

Comme il me restait du temps, je fis une seconde page d'écriture, que je présentai triomphalement au père Chanette quand il vint m'ouvrir la porte.

— Cette page est bonne, me dit-il, après l'avoir scrupuleusement examinée. Et maintenant, ajouta-t-il, tu vas me répondre franchement comme un homme.

— Oui, monsieur Chanette.

— Pourquoi as-tu fait cette page, que tu n'étais pas obligé de faire.

— Pour ne pas penser aux autres qui sont chez eux ou dans les champs, parce que...

Je n'achevai pas ma phrase, et je baissai la tête.

— Réfléchis bien ; sans l'en douter, n'aurais-tu pas espéré un tout petit peu, en faisant cette page supplémentaire, que je te tiendrais quitte pour l'après-midi ?

— Oh ! non, monsieur Chanette, lui répondis-je vivement, je n'y ai pas songé un seul instant.

C'était vrai, je n'y avais pas songé du tout.

— Je te crois, me dit le brave homme, avec un petit tremblement dans la voix ; tu es honnête et franc ; jamais personne n'a pensé le contraire ; si seulement...

A son tour, il n'acheva pas sa phrase, et se mit à me regarder pendant une bonne demi-minute, sans avoir l'air de songer qu'il me regardait.

XIV

— Tiens, reprit-il, je suis si content de ce que je vois de bon en toi que je veux te récompenser ; oui, ma foi ! je veux te récompenser. Écoute bien ce que je vais te dire. La punition t'a profité, puisque tu l'as acceptée de bon cœur ; si je te faisais une bonne plaisanterie ; si je te laissais absolument libre de venir ou de ne pas venir cette après-midi ; qu'est-ce que tu dirais ? Voyons, là, franchement, que dirais-tu ?

Je regardai vivement du côté de la fenêtre. Dieu ! que le soleil était brillant, et que le ciel était pur ! Puis, par un mouvement que je ne saurais expliquer, mes regards se portèrent dans la direction du tableau noir, où on lisait toujours : *Fais ce que tu fais !*

« Que fais-tu en ce moment ? » me demandai-je intérieurement.

Et, aussitôt, je me répondis sans hésiter : « Tu

fais une punition que tu as méritée ; fais-la honnêtement jusqu'au bout. »

— Vous me proposez cela sérieusement ? dis-je au père Chanette.

— Je le crois bien, me répondit-il ; ta conduite vaut bien cela.

— Ce que je déciderai sera bien décidé ?

— Ce que tu décideras seras bien décidé. Hardi, mon garçon ! parle, je t'écoute.

— Eh bien !

— Eh bien ?

— Je ferai ma punition jusqu'au bout.

— Embrasse-moi, mon garçon ! s'écria-t-il avec des yeux rayonnants de plaisir. Sac à papier ! que tu viens de me rendre heureux ! Voilà qui est honnêtement décidé, et vaillamment répondu. On me nommerait tout d'un coup inspecteur, officier d'académie, que je ne serais pas si content. Foi d'honnête homme, je ne serais pas moitié si content. Va, mon garçon, je t'attends à deux heures pour te remettre sous clef.

Encore une fois il me donna la main, et je sortis de ma prison, obligé de me tenir à quatre pour ne pas siffler, comme sifflent les merles quand la venue du printemps réjouit leur petit cœur. Mais cela n'aurait pas été convenable de siffler un jour de pénitence.

Au moment de tourner l'angle et d'enfler l'allée de sureaux, je me retournai. Le père Chanette se

Or, existe-t-il un droit plus certain, plus indéniable, que celui du clergé à son « salaire ? » Ce droit résulte d'un contrat authentique, dont le décret du 24 novembre 1789 qui en a été l'instrument, contient la déclaration, aussi formelle que peu discutable :

« TOUTS LES BIENS DU CLERGÉ SONT
» A LA DISPOSITION DE LA NATION, A
» CHARGE POUR ELLE DE POURVOIR
» D'UNE MANIÈRE CONVENABLE AUX
» FRAIS DU CULTE, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres. »

Pour un juriconsulte, pour un homme de bonne foi et de bon sens, ces mots A LA CHARGE ne laissent subsister aucun doute. Le contrat existe légalement et moralement, et ceux qui prétendent le rompre commettent sans s'en douter une action qui est sévèrement qualifiée dans la langue des honnêtes gens.

On ajoute, il est vrai, dans l'exposé des motifs, que c'est dans la suppression du budget des cultes que consiste la séparation de l'Eglise et de l'Etat. C'est encore là une de ces erreurs grossières qui fait plus honneur à la bonne volonté qu'à l'intelligence de ceux qui les commettent. La question du salaire n'est, au contraire, qu'un détail dans la doctrine de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; ainsi Benjamin Constant, qui voulait « l'Eglise libre dans l'Etat libre, » croyait à la nécessité de maintenir le budget des cultes. « Il en est de la religion, disait-il, » comme des grandes routes, j'aime que » l'Etat les entretienne, pourvu qu'il laisse » à chacun le droit de préférer les sentiers. »

Qu'est-ce donc qui constitue l'essence de la séparation ? C'est ce fait que tout rapport de protection ou de dépendance a cessé entre l'Eglise et l'Etat. Or, comme on ne peut pas dire que l'accomplissement d'un contrat soit une protection pas plus que l'exigence du paiement d'une dette soit une dépendance, la question du budget des cultes n'a rien à voir dans la doctrine des rapports des pouvoirs publics.

Chronique générale.

ON DEMANDE UN CANDIDAT.

L'élection de Bordeaux tourne au vaudeville. M. Métadier vient de retirer sa candidature.

En faveur de qui ? — On l'ignore.

Est-ce en faveur de M. Blanqui, au profit duquel il s'était désisté après le scrutin du 5 avril ?

Est-ce en faveur de M. Achard, qu'il traitait de « vieille barbe » dans les réunions publiques.

Ce qui est probable, c'est que les électeurs de M. Métadier porteront leurs voix sur M. Blanqui. Le gouvernement est très-préoccupé de cette affaire. M. Jules Grévy a retardé son départ pour Mont-sous-Vaudrey.

tenait debout devant la porte de l'école, les deux jambes écartées, le chapeau rejeté en arrière. Il avait passé son doigt dans la grosse clef de l'école, et il s'amusa à la faire tourner. Dieu me pardonne ! je crois qu'il sifflait. Mais cela ne lui était pas défendu, à lui !

xv

Le soleil me paraissait plus brillant, le ciel plus pur, les haies plus vertes et plus embaumées que d'habitude. Malgré cela, je ne ressentais aucun déplaisir et aucun regret à l'idée de revenir m'enfermer aux plus belles heures de la journée dans une salle obscure, froide et solitaire. C'est que le printemps n'était plus seulement autour de moi ; pour le moment, il était dans mon cœur.

La veille au soir, je n'avais pas osé avouer à mon père le malheur qui m'était arrivé ; c'est à ma mère que j'avais fait ma confession. Mon père, quand il avait connu ma faute, n'avait pas voulu me parler ; il avait chargé ma mère de m'envoyer souper tout seul dans ma chambre. Comme je suis, je le crois du moins, d'un naturel très-sociable, comme je ne manque pas non plus d'un certain amour-propre, cette aggravation de peine m'avait été très-pénible ; mon amour-propre avait été piqué au vif, et j'avais affecté de ne pas même toucher à mon souper.

(A suivre.)

Les ministres cherchent une solution pratique.

Ils avaient d'abord eu la pensée de ne tenir aucun compte des voix obtenues par M. Blanqui et de déclarer élu son concurrent. Ils ont renoncé à ce mode de procéder qui ne serait pas sans inconvénients. M. Blanqui est à Paris, il viendrait, s'il avait la majorité des suffrages, siéger au Palais-Bourbon. Son expulsion provoquerait un débat ardent, peut-être des rassemblements tumultueux, au moment même de la rentrée des Chambres à Paris. A tout prix, le gouvernement veut éviter même des apparences de trouble.

Aujourd'hui on cherche un oiseau rare.

On voudrait un candidat qui puisse, par sa notoriété personnelle, contrebalancer la célébrité révolutionnaire de M. Blanqui.

On a parlé de M. John Lemoine ou de M. Edmond About.

Nous doutons fort que ces messieurs consentent à courir le risque d'un échec qui n'aurait rien de flatteur pour leur amour-propre.

Le bruit a couru aussi que le candidat proposé par l'opportunisme, pour battre en brèche Blanqui, ne serait autre que M. Ranc.

Mais M. Ranc a refusé, dit-on, de la manière la plus positive d'accepter la candidature qui lui était offerte à Bordeaux pour le second tour de scrutin.

M. Métadier, un des candidats dans la dernière élection de Bordeaux, vient d'annoncer son désistement à ses électeurs, par une circulaire dont voici le passage le plus saillant :

« Je me retire donc de la lutte en remerciant mes électeurs, en adressant à mon comité l'expression de ma plus vive gratitude et en faisant les vœux les plus ardents, pour que la circonscription à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir s'affirme, dans la prochaine élection, par le triomphe de la République contre le principe révolutionnaire socialiste. »

Les opportunistes que le premier succès obtenu par M. Blanqui a effrayés ont invité M. Achard à se retirer afin de permettre à toutes les nuances du parti républicain de choisir un autre candidat pour faire échouer la candidature socialiste de Blanqui. M. Achard a répondu qu'il était aussi bon républicain et aussi digne que celui qui pourrait être choisi, et il a refusé de retirer sa candidature. « Quand bien même, dit-il, la démarche faite auprès de lui aurait favorisé l'élection Blanqui. »

Honteusement battu devant les conseils généraux, le gouvernement ne se soucie guère de recueillir une nouvelle défaite au sein des conseils d'arrondissement. En homme que le malheur a rendu prudent, M. Lepère vient d'adresser aux préfets une circulaire invitant ces fonctionnaires à refuser à ces conseils le droit de discuter soit l'amnistie, soit la loi Ferry.

Ministre échaudé craint l'eau froide.

On se rappelle avec quel zèle indécent, il y a deux ans, les divers partis de gauche invoquaient à l'envi l'exemple et l'autorité de l'Allemagne. M. Ferry ne poussa-t-il pas l'oubli de tout sentiment de patriotisme jusqu'à déclarer que si la France élisait des députés conservateurs et catholiques, nos voisins auraient le droit de s'imiscer dans nos affaires intérieures ?

Bien loin de rendre aujourd'hui la pareille à nos républicains, les Allemands semblent mettre une sorte d'amour-propre à afficher des principes absolument contraires à ceux qui ont cours chez nos gouvernants. Ainsi, plus chez nous la tendance à tout laisser devient dominante, plus de l'autre côté du Rhin on s'efforce de resserrer les liens entre l'Etat et l'Eglise et de donner surtout à cette dernière une influence prépondérante dans l'instruction populaire.

C'est sur ce point que M. de Pulthamer, le nouveau ministre de l'instruction publique en Prusse, a particulièrement insisté dans le discours qu'il a adressé ces jours derniers aux jeunes instituteurs de l'école normale de Kœslin.

« Vous ne sauriez mieux faire, a dit en

terminant le ministre, que de vous pénétrer de l'idée que l'école populaire ne peut pas se passer du concours de l'Eglise et que d'agir entièrement de concert avec vos préposés ecclésiastiques. »

Que répondrait M. Ferry, si maintenant on venait lui dire qu'au cas où les tendances radicales et laïques continueraient à prédominer en France, l'Allemagne aurait le droit d'intervenir dans nos questions intérieures ?

M. Ferry serait obligé de baisser honteusement la tête. (Moniteur.)

Il est question d'un terrain de transaction pour le fameux article 7. On négocie en ce moment. L'article 7 serait retiré et l'on rétablirait le certificat des études.

Voici une nouvelle bien étrange qui nous est donnée d'une source absolument sûre.

M. Blanqui a dit qu'il ne tenait pas à exercer le mandat de député ; qu'il préférerait passer ses vieux jours dans quelque campagne où il jouirait d'un repos absolu ; mais il tient à être élu et validé député de Bordeaux.

Le lendemain de sa validation, il donnerait sa démission et rentrerait pour toujours dans la vie privée.

La Lanterne annonce que le comité central d'aide aux amnésités a organisé en leur faveur, avec le concours du Conseil municipal, une grande fête pour le dimanche 7 septembre.

La Marseillaise croit savoir que la distribution des drapeaux à l'armée n'aura pas lieu avant le printemps prochain.

UN ANNIVERSAIRE.

Les morts vont vite dans la ballade, mais ils vont plus vite encore dans la réalité. Quoi de plus fugitif que le souvenir des hommes grands ou petits dont l'existence a occupé le monde ! Qui se souvient des services rendus, des faveurs si ardemment convoitées et si facilement obtenues, qui se souvient du bienfait ou du caprice ? Il n'y a vraiment que la haine qui résiste à l'oubli !

Mardi, à l'occasion du deuxième anniversaire de la mort de M. Thiers, un service funèbre était célébré à l'église Notre-Dame de Lorette. Cette cérémonie a passé pour ainsi dire inaperçue, et, à part quelques personnes, parmi lesquelles MM. Emile de Girardin, Rameau, Emile Ferry, Dubail, l'église était vide.

Au lendemain des fêtes de Nancy, cet isolement a dû être plus particulièrement douloureux à M^{me} Thiers et à M^{me} Dosne, et le contraste qui existe entre l'enthousiasme officiel et l'indifférence du public n'a pas été sans leur inspirer de tristes réflexions.

Par une singulière coïncidence, les amnésités reprenaient possession de la France et de la République le même jour. Ceux-là n'ont pas oublié, ils n'oublieront pas.

Montagnac-sur-Auvignon (Lot-et-Garonne) possède un maire facétieux mais républicain qui, tourmenté du désir de jouer une bonne farce aux catholiques de sa commune, avait refusé de légaliser les signatures apposées sur des listes de pétitions en faveur du maintien de la liberté d'enseignement.

Or, dimanche dernier, la commune de Montagnac procédait à des élections complémentaires municipales. Le maire présentait quatre candidats ; tous les quatre ont été battus.

Et voilà comment le maire de Montagnac-sur-Auvignon a été victime de ses propres facéties.

M. Naquet, l'apôtre du divorce, fait annoncer aux populations du Midi qu'il fera, en octobre, une tournée de conférences non gratuites et, heureusement aussi, non obligatoires. Préparez vos bourses, citoyens.

M. Auguste Hennessy, sénateur de la Charente, vient de mourir à Cognac, dans

sa soixante-dix-huitième année. La maladie le tenait éloigné depuis longtemps déjà des travaux du Sénat.

Le département qu'il représentait n'ayant que deux sénateurs, il y aura lieu de pourvoir à son remplacement dans le délai de trois mois.

Le Mémorial de la Loire rapporte un fait qui montre bien toute la canaillerie des ennemis de la robe du prêtre ou du religieux.

Le partisan de M. Ferry et de ses projets dont on va lire l'exploit se nomme Claudius Chavanne ; la scène se passe à Saint-Etienne :

« Après avoir suffisamment bu pour donner la vraisemblance la plus parfaite au rôle d'ivrogne qu'il se proposait de jouer sur le dos des Frères des écoles chrétiennes, il s'affubla d'un costume complet de congréganiste, obtenu on ne sait comment.

« Puis, de la rue Désirée à la rue de Foy, le voilà, en compagnie d'un camarade en blouse blanche, titubant, battant les murs, faisant en un mot la joie de tous les admirateurs de M. Ferry, nombreux à Saint-Etienne.

« Mais si les admirateurs de M. Ferry sont nombreux, les anciens élèves des Frères ne manquent pas non plus, et quelques-uns d'entre eux, vivement surpris de voir dans un semblable état un de leurs anciens et vénérés professeurs, se mirent à observer le personnage.

« Celui-ci, autour de qui la foule commençait à s'amasser, se prit à trouver pesante pour ses épaules d'ivrogne la robe qu'il portait. Au coin de la rue du Marché, il fit un crochet rapide et s'engouffra dans une allée restée ouverte.

« Mais les anciens élèves des Frères ne l'avaient pas perdu de vue ; ils se placèrent à proximité de l'allée et attendirent. Au bout de quelques instants, ils en virent sortir un jeune homme portant sous son bras un paquet de vêtements.

« Le mystère se trouvait éclairci : l'ivrogne était purement et simplement un partisan ingénieux des lois Ferry qui, dans la limite de ses moyens, appuyait le vœu présenté au conseil général de la Loire par M. Chevassieu et treize de ses collègues.

« Les anciens élèves des Frères trouvèrent le procédé un tantinet « canaille, » et ils ne dissimulèrent pas leur sentiment au libre-penseur farceur.

« Y a-t-il donc plus moyen de rire ? répliqua celui-ci ; et, formalisé à son tour, il décocha un coup de poing à un des sermonneurs.

« A peine la voie de fait commise, il était emballé en grande vitesse pour le bureau central de police, où il a été hébergé avec tous les égards dus à un mystificateur aussi distingué. »

Vous verrez que les journaux radicaux découvriront encore que ce Chavanne a été payé par les Jésuites. La Marseillaise insinuait bien l'autre jour que l'enseignement religieux est responsable du crime de Montreuil-sous-Bois.

Le Patriote des Pyrénées-Orientales signale un cas de voracité républicaine véritablement odieux :

« M. Reynaquet, lui écrit-on d'Ille, capitaine des douanes, en retraite, receveur-buraliste (depuis 1856, 23 ans), âgé de 80 ans, vient d'être brutalement révoqué.

« Cette mesure a provoqué à l'Ille l'indignation de tous les honnêtes gens.

« En effet, non-seulement M. Reynaquet devait être, par ses services passés, des plus honorables, à l'abri des atteintes républicaines, mais encore on ne devait pas oublier qu'il a une nombreuse famille, laquelle a fourni aussi de fidèles serviteurs au pays.

« Huit enfants !
» Deux filles et six garçons.
» Des six garçons, cinq ont été engagés volontairement dès l'âge de dix-sept ans ; deux sont morts au service, l'un devant l'ennemi à Puebla, l'autre en expédition militaire en Cochinchine.

« Un troisième, grièvement blessé de trois balles pendant la campagne d'Italie, fut réformé, ne pouvant plus continuer son service.

« On voit que ce malheureux vieillard avait bien droit à quelques ménagements...

» Mais le plus curieux de l'affaire, c'est que trente républicains illois, environ, parmi lesquels — dit-on — se trouvent le maire et un de ses adjoints, sollicitaient le bureau de tabac Reynaguet.

» TRENTÉ républicains pour un seul bureau de tabac !

» Un dernier mot : Le nouveau titulaire n'a aucun service militaire et n'a occupé aucune fonction publique. »

Nos campagnes sont en proie à une plaie qui depuis l'avènement de la République s'étend chaque jour davantage !

Le *Journal de la Marne* trace un tableau peu rassurant de ce qui se passe dans le département de la Marne.

Les villages sont exploités par des bandes de paresseux qui, si on leur refuse ce qu'ils demandent, se répandent en menaces contre les habitants.

Tous ces gens sont robustes et bien portants ; quelques-uns mêmes sont proprement vêtus et ne se contentent plus du sou d'autrefois.

Les paysans qui ne peuvent qu'à grand peine payer leurs impôts ne sont pas assez riches pour entretenir cette foule sans cesse grandissante.

Si cependant toutes ces misères sont vraies, on se demande où est la prospérité promise, et qui nous la donnera ?

A Nîmes, la jeunesse républicaine du quartier de la place Balore s'est réunie pour prendre les mesures nécessaires à l'organisation d'un grand bal qui a dû avoir lieu le 4 septembre, rue d'Albenas, enclos Meynier.

Le prix d'entrée est fixé à cinquante centimes pour un cavalier et ses dames.

Le bal aura lieu au profit du sou des écoles laïques.

Un cavalier et ses dames !

Que va dire M. Naquet ? Ce n'est plus le divorce : c'est la polygamie.

Les commandements du parfait républicain.

Les vers que nous reproduisons ci-dessous ont été publiés pour la première fois en 1848. — Ils sont d'Alphonse Karr, et retrouvent aujourd'hui leur actualité :

Tous les emplois cumuleras,
Et les salaires même ment.
Le brouet noir tu prôneras,
Sans en manger aucunement.
Tous les abus attaqueras,
Pour t'en emparer seulement.
Le peuple tu glorifieras,
Pour t'en servir utilement.
Les privilèges, combattras,
Pour changer les noms seulement.
Tous les amis tu placeras,
Sans leur demander de talent.
L'oubli de soi tu venteras,
Sans t'y astreindre nullement.
Et dans la barbe tu riras
Du peuple crédule et payant
Les sottises que tu feras.

Chronique militaire.

On annonce que le nombre des engagés conditionnels sera, en 1879, d'environ 9,000 comme les années précédentes.

D'un autre côté, on assure que le ministre est décidé à modifier, dès cette année, la répartition des engagés conditionnels entre les différentes armes.

La cavalerie recevrait peu de ces jeunes gens, parce que les démissions, plus fréquentes dans cette arme que dans les autres, et les sous-officiers libérés avec de bonnes notes, suffisent au recrutement des officiers de réserve.

Quant au génie, qui recrute des officiers de réserve dans le corps des ingénieurs de l'Etat, il n'a aucun débouché à offrir à ses engagés conditionnels, et il est probable qu'on ne lui en donnera plus.

Restent les services administratifs, pour lesquels rien n'est encore arrêté ; on les sait très-recherchés par certaines catégories de jeunes gens ; mais ce n'est pas un motif pour exagérer la proportion des engagés de toute espèce dans les sections d'ouvriers d'administration et d'infirmiers.

C'est donc l'infanterie et l'artillerie qui recevront à l'avenir la presque totalité des engagés conditionnels.

NOTRE EFFECTIF EN OFFICIERS.

L'armée permanente ayant dès à présent atteint son effectif normal en officiers et assimilés, il nous a paru intéressant de donner un aperçu du total et de la répartition de cet effectif. Le voici :

L'armée française comprend actuellement 26,475 officiers ou fonctionnaires assimilés l'officier, savoir :

44,344 officiers d'infanterie ;
3,482 officiers de cavalerie ;
2,757 officiers d'artillerie ;
801 officiers du génie ;
367 officiers du train des équipages ;
4,089 officiers et assimilés hors des corps de troupe ;

4,563 fonctionnaires de l'intendance et de l'administration ;

4,306 médecins et pharmaciens ;
419 vétérinaires ;
54 aumôniers titulaires ;
156 officiers et assimilés au service de la justice ;

470 employés civils de l'administration centrale.

Il peut être instructif de comparer ce tableau avec celui des officiers de l'armée allemande. Dans celle-ci, les officiers ou fonctionnaires assimilés sont au nombre de 24,980, et se répartissent ainsi qu'il suit :

9,784 officiers d'infanterie ;
2,840 officiers de cavalerie ;
2,429 officiers d'artillerie ;
446 officiers du génie ;
219 officiers du train des équipages ;
2,764 officiers hors des corps de troupes ;

584 fonctionnaires de l'intendance et de l'administration ;

4,627 médecins ;
649 vétérinaires ;
142 aumôniers titulaires ;
248 fonctionnaires du service de la justice ;

374 employés civils de l'administration centrale.

Il y a dans l'armée française 4,495 officiers et assimilés de plus que dans l'armée allemande, dont 4,194 officiers et 3,304 assimilés. Il convient d'observer que parmi ces 4,194 officiers d'excédant, il y a au moins 700 officiers généraux et supérieurs.

Chronique Locale et de l'Ouest.

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Les assises du département de Maine-et-Loire (4^e trimestre de 1879) s'ouvriront à Angers, le lundi 17 novembre, et seront présidées par M. Morin, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, ayant pour assesseurs MM. Daguillon et Giraud, conseillers à ladite Cour.

Voici les noms des jurés de notre arrondissement :

MM.

Depeigne, Luc, maire à Chenellutte-les-Tuffeaux.

Richard, Jules, propriétaire à Saumur.

Allotte, Alexandre-Justin, propriétaire à Vihiers.

Baudriller, Gustave, pépiniériste à Genes.

Guillon, Jean-Nicolas, propriétaire à Saint-Clément-des-Lévées.

Bouju, Henri, adjoint à Vivy.

Desfaudais, Frédéric-Alphonse, lieutenant-colonel en retraite, au Coudray-Macouard.

Gaudicheau, Jacques, propriétaire à Pas-savant.

Oudry, Joseph, propriétaire à Méron.

ETAT CIVIL DE SAUMUR.

Du 4^e janvier au 31 août 1879, il y a eu à Saumur 169 décès.

Dans la même période, en 1878, il y en avait eu 253.

Les naissances des huit premiers mois de 1879 se sont élevées à 492 ; en 1878, elles avaient été au nombre de 482.

COMMUNE DE BRAIN-SUR-ALLONNES.

Le Maire de la commune de Brain-sur-Allonnes donne avis que l'Assemblée et la Foire dites de Saint-Maurille se tiendront les dimanche 14 et lundi 15 septembre, et qu'une statue de saint Maurille sera inaugu-

rée, le premier jour, auprès de la fontaine qui porte ce nom.

Villebernier. — Jeudi, dans la soirée, après l'enterrement civil d'un sieur Rague-neau, le nommé Pierre Vincent, pêcheur, âgé de 44 ans, demeurant au bourg de Villebernier, était monté sur un bateau chargé de chanvre. Tout à coup il perdit l'équilibre et disparut, entraîné par le courant. Son frère plongea à plusieurs reprises pour lui porter secours, mais fort inutilement.

Le corps du malheureux pêcheur n'a pas été retrouvé. Il laisse une veuve et trois enfants en bas âge.

Chalonnès. — Nous disions dernièrement qu'aux environs de Chalonnès un jeune homme, revenant d'une assemblée voisine, avait été attendu et assailli sur la route par plusieurs individus qui l'avaient assommé à coups de bâton.

Il s'agissait du nommé Puissant, forgeron à Chalonnès.

Le malheureux n'avait pas, paraît-il, été tué sur place, mais peu s'en était fallu, car nous apprenons qu'il a succombé à ses blessures peu de temps après. (Patriote.)

A Angers, à l'hospice Sainte-Marie, il y a actuellement un vieillard âgé de 403 ans ; il est parfaitement ingambe.

SEGRÉ.

On écrit de Segré, le 3 septembre :

« Hier, vers dix heures du soir, le brigadier Louis Garreau et le gendarme Michel Dalouès, de la brigade de Vern, faisaient une patrouille dans la commune de la Pouèze lorsqu'ils se trouvèrent en présence de huit individus plus ou moins ivres, qui les insultèrent grossièrement.

« Un des ivrognes, plus furieux que les autres, voulut s'approcher des deux militaires en les menaçant ; mais il fut immédiatement appréhendé : c'était un sieur François Gaudin, âgé de vingt-huit ans.

« Les deux gendarmes regagnaient leur résidence avec leur prisonnier quand, re-joints sur la grande route par trois individus de la bande qu'ils avaient dispersée, ils reçurent une grêle de pierres qui ne les atteignit pas. Cependant la situation devenant critique, le brigadier arma son revolver et, se dirigeant vers les assaillants, les en menaçant, puis tira un coup de feu en l'air.

« Tout le long de la route, les malfaiteurs ont lancé des cailloux dont un a atteint le sieur Dalouès à la main. Ils ont, du reste, été arrêtés par une autre patrouille en tournée, et écroués. »

L'Union bretonne, de Nantes, dit qu'un pari a été exécuté par un marcheur exceptionnel, qui a fait le trajet de Nantes à Angers et retour, soit 476 kilomètres, en 34 heures.

Chouzé. — Lundi dernier, à l'Illette, commune de Chouzé-sur-Loire, un enfant de trois ans, nommé Henri Thessier, a été victime d'un horrible accident.

Son père revenait d'un champ appelé la Touche, conduisant une charrette attelée de deux vaches et contenant un lourd chargement de chanvre. L'enfant vint étourdiment jouer autour de la charrette, tandis qu'elle était en marche. En courant il fit un faux pas et tomba sous l'une des roues, qui lui broya la tête.

La mère, qui se trouvait à une petite distance de là, fut témoin de cette mort affreuse, sans pouvoir porter secours à son enfant. Elle était folle de douleur. Depuis ce jour fatal, atteinte d'une maladie grave, elle garde le lit. (Journal d'Indre-et-Loire.)

CONSEILS ET RECETTES.

Fleurs cueillies en été et conservées pour les faire épanouir en hiver.

Avant que soit passée la saison, rééditons un procédé souvent publié, — mais que plusieurs lecteurs ont exprimé le regret de ne pas connaître.

Choisir des boutons de fleurs vigoureux et bien sains ; les couper avec des ciseaux ou un petit sécateur, — en leur laissant une tige de la longueur d'au moins une dizaine

de centimètres ; enduire l'extrémité de ladite tige avec de la cire à cacheter — et j'ajouterais : ou avec une solution épaisse de gélatine, — de manière à fermer toute issue à la sève. Placer isolément les boutons ainsi préparés dans des cornets de papier bien fermés qu'on suspend dans un lieu préservé de l'humidité et des variations de la température.

Pour faire fleurir les boutons en hiver, on tranche la partie de leur tige enduite et on les met dans de l'eau où l'on a préalablement fait dissoudre du salpêtre ou du sel.

Faits divers.

Les trains-éclair. — On s'occupe très-sérieusement, à la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, de l'organisation définitive des trains-éclair entre Marseille-Paris, et vice versa. L'inauguration de ce service aura lieu dans le courant d'octobre. Grâce aux machines perfectionnées qui sont aujourd'hui toutes prêtes, on fera en douze heures le trajet que les rapides ne font qu'en seize. On partira de Marseille à huit heures du matin, et l'on arrivera à Paris à huit heures du soir. Bon nombre d'arrêts seront supprimés. Ainsi, de Marseille à Lyon, le train-éclair n'aura que deux arrêts, l'un à Avignon et l'autre à Livron.

Ces bons Zoulous, ils ne perdent pas leur temps !

En voilà deux caravanes arrivées en Europe. La première, *travaille* à Londres ; elle a donné sa représentation d'ouverture au profit de la Société d'anthropologie devant le duc de Wellington, plusieurs députés au Parlement et quelques lords accompagnés de charmantes ladies, qui n'ont pas été effrayées de la simplicité de leurs costumes : plumes et amulettes de toutes sortes sur fond noir.

La seconde caravane, débarquée à Cette il y a quelques jours, a dû donner sa première représentation dans les arènes de Nîmes dimanche.

Programme de la fête : danses, simulacres de combats, essais de zagaie.

La soirée se terminera par un repas fait avec un bœuf ou un moulon qui sera amené vivant dans l'arène et mangé par les insulaires, sans autre préambule culinaire.

Ce sera très-gai, et cet animal dévoré vivant ne manquera pas d'attirer la foule...

Allons, tous les goûts sont dans la nature.

ALMANACH DE L'UNIVERS ILLUSTRÉ

Pour 1880 — 23^e Année.

Élégante brochure de 64 pages, format colombier, avec couverture dessinée par Ferdinandus et imprimée en couleur.

Nombreuses gravures et texte intéressant sur tous les événements de l'année : Faits militaires, portraits de célébrités, scènes de pièces en vogue, fêtes et cérémonies, revue comique par Cham, etc.

50 CENTIMES.

Envoi franco dans les départements : 60 cent. En vente : Aux Bureaux de l'Univers illustré, Librairie Calmann Lévy, 3, rue Auber ; à la Librairie Nouvelle, boulevard des Italiens, 15, et chez tous les libraires et marchands de journaux.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreux personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

VUE GÉNÉRALE DE LA VILLE D'ANGERS

Par M. MOLLAY.

Ce magnifique plan lithographique est mis en vente au prix de 4 fr., à Saumur, chez tous les libraires.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épouement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparé, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnelly, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMUN, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BISSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
		A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.		10 h. 30 matin.	
8 10 —			10 h. 54 matin.
1 25 soir.	4 50 soir.		9 15 soir.
4 55 —			
7 40 —	11 35 —		

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
		A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 30 matin.		8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.
10 45 —	5 14 soir.		6 35 soir.
12 15 soir.	3 35 —		4 15 —
6 45 —	10 22 —		11 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 SEPTEMBRE 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			Crédit Foncier colonial	427 50			Canal de Suez	735	10		
3 % amortissable			Crédit Foncier, act. 500 f.	950	40		Crédit Mobilier esp.	1183			
4 1/2 %			Obligations foncières 1877	388			Société autrichienne	597 50		0	25
5 %			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	715	5		OBLIGATIONS.				
Obligations du Trésor			Crédit Mobilier	717 50		3 75	Orléans	388			
Dép. de la Seine, emprunt 1857			Crédit Foncier d'Autriche	697 50			Paris-Lyon-Méditerranée	385 50			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Est	743 50	5		Est	384 50			
1865, 4 %			Paris-Lyon-Méditerranée	1165	1 50		Nord	389			
1869, 3 %			Midi	862 50	1 25		Ouest	385			
1871, 3 %			Orléans	1190			Midi	383			
1875, 4 %			Nord	1490			Paris (Grande Ceinture)	395			
1876, 4 %			Orléans	1190			Paris-Bourbonnais	384			
Banque de France	3150		Ouest	787 50	1 25		Canal de Suez	580			
Comptoir d'escompte	870	10	Compagnie parisienne du Gaz	1347 50							
Crédit agricole			C. gén. Transatlantique	620	5						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)	
8 — 56 — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — soir.	
3 — 32 — — express.	
7 — 15 — — omnibus.	
10 — 37 — — (s'arrête à Angers)	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — omnibus.	
9 — 40 — — express.	
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — — omnibus-mixte.	
10 — 28 — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

ADJUDICATION VOLONTAIRE.

A Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire, Le 27 septembre 1879, à midi.

1^o La ferme de la Boude, située commune de Vernantes, contenant 18 hectares 7 ares 60 centiares.

2^o La ferme de la Morlière, située même commune, contenant environ 11 hectares. Ces deux propriétés pourront être divisées en plusieurs lots, à la demande des acquéreurs.

3^o Et un morceau de terre, aux Grandes-Noues, commune de Saint-Lambert, contenant 3 hectares 65 ares 45 centiares.

Pour plus de détails, voir les placards apposés.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e MÉHOUS, notaire, ou à M. CORNILLON, receveur des Hospices, 98, rue Saint-Nicolas.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M^e CLOUARD.

A VENDRE A L'AMIABLE.

EN DEUX LOTS

LA PROPRIÉTÉ NIESSERON

Située grande route du Pont-Fouchard, commune de Bagneux.

1^o LOT.

Le clos de vigne et fruitier, ayant pied-à-terre, avec pressoir, cave et cellier; superficie, 60 ares, entourés de murs.

2^o LOT.

La nue-propriété d'une maison d'habitation, joignant le premier lot, comprenant rez-de-chaussée, premier étage et grenier, avec porte cochère, remise, cour, pompe et jardin, clos de murs.

L'usufruit repose sur une personne âgée de 95 ans.

S'adresser, pour traiter, à M^e veuve NIESSERON, à Saumur, hôtel Blancet, ou au notaire. (441)

A CÉDER DE SUITE

A Angers, près la gare d'Orléans, après fortune faite.

TRÈS-BON HOTEL RESTAURANT

AFFAIRES SÛRES.

S'adresser à M^e PÉRDREAU, rue de la Visitation, n° 1, à Angers.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23.

A LOUER DE SUITE

Ou pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON Avec cour, remise et écurie, Située à Saumur, rue d'Orléans, 99.

S'adresser à M^e AUBOYER, notaire, pour la location, et à M. GASNAULT, entrepreneur, pour visiter les lieux.

A LOUER

La belle propriété de GRENELLE, soit en totalité, soit en partie, avec la pelouse, kiosque et tous les accessoires, écurie, etc.; belles caves existant sous la propriété, restées parfaitement sèches pendant les inondations de Saumur.

Cette location pourrait convenir à un officier de l'Ecole de cavalerie ou à un négociant; la maison est d'ancienne construction, mais elle serait restaurée, et des améliorations seraient faites au gré du locataire. — Le service pour le gaz et les eaux existe déjà sur la propriété.

Aussi à louer, une petite maisonnette, qui conviendrait parfaitement à un jardinier, avec une chambre au rez-de-chaussée et une autre au-dessus; il y aurait une belle pièce de jardin attachée à cette location; au besoin, elle serait éclairée et chauffée au gaz.

La maisonnette pourrait également convenir pour le portier ou concierge de la maison principale.

Il existe sur la propriété une pompe qui n'est jamais à sec.

S'adresser, pour tous les renseignements et visiter la propriété, à M. J.-B. STEARS, propriétaire à la Foie, ou à P. LANCHEVÈQUE, régisseur de la propriété, rue des Pâis, n° 14.

A LOUER PRÉSENTÉMENT,

UNE JOLIE MAISON

Sise au Pont-Fouchard,

Avec jardin anglais clos de murs, espaliers bien affrûtés; Salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, servitudes, caves, pompe, etc.

S'adresser à M. BOUCHARD-BINEAU, au Pont-Fouchard. (45)

A LOUER PRÉSENTÉMENT,

MAISON DE CAMPAGNE

Située près le bourg de Saint-Lambert.

S'adresser à M. GUINBERT, rue d'Alsace, 8. (443)

A VENDRE

D'OCCASION,

Un beau DOG-CARD de chasse, un CHARIOT et un BREACK. VASSEUR, à Saumur. 25 Voitures au choix.

A VENDRE

UNE BONNE CHIENNE D'ARRÊT, bien dressée, robe blanche et marron. S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

SUCCÈS ASSURÉ

Guérison infaillible des coups, contusions, chutes, douleurs intérieures, par le Bol Vulnérinaire Coustard, dit Bol de chute.

Envoi franco, contre 1,05, timbres ou mandat. — BESNARD, pharmacien, rue Saint-Laud, 18, à Angers. Dépôt dans toutes Pharmacies.

LA GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des Journaux financiers

HUITIÈME ANNÉE

Paraît tous les Dimanches.

PAR AN

Sommaire politique et financier — Études sur les questions du jour — Renseignements détaillés sur toutes les valeurs françaises et étrangères — Chemins de fer, Tramways, Assurances, Banques agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, Gaz, Métallurgie, Voitures, Salines, etc. — Compte rendu des Assemblées d'actionnaires et d'obligataires — Tirages avantageux — Conseils particuliers par correspondance — Rédaction des Coupons et leur prix exact — Vérification des listes de tirages — Collection des anciens tirages.

Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées.

ABONNEMENTS D'ESSAI

2 F^r LA Première Année

Prime Gratuite

LE BULLETIN AUTHENTIQUE

des Tirages Financiers et des Valeurs à lots

PARAISANT TOUTS LES 15 JOURS.

Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE

50, Rue Taubout — Paris.

LA GAZETTE DE PARIS a réuni dans son hôtel de la rue Taubout, n° 50, tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

MERCERIE BONNETERIE LINGERIE GANTERIE

A LA PAIX

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, 6, SAUMUR

CORSETS CRAVATES BRETELLES ÉVENTAILS

Maison reconnue pour vendre toutes ses marchandises en qualité supérieure et à des prix exceptionnels de bon marché.

Gants Suède, 2 boutons, pour dames	1 45
Gants Suède, 3 boutons, pour dames	1 50
Gants Suède chevreau, 2 boutons, pour hommes	2 75
Gants Tyrol; 3 boutons, pour dames	1 90
Gants Turin, qualité supérieure, 2 boutons, pour dames	2 25
Gants Turin, qualité supérieure, 1 bouton, pour hommes	2 25
Gants Turin, qualité supérieure, 4 boutons, pour dames	2 90
Gants chevreau, 3 boutons, pour dames	2 95
Gants chevreau, 2 boutons, pour hommes	2 95

GANTS D'UNIFORME.

Gants castor, sous-officiers, 1 bouton, qualité garantie	1 95
Gants castor piqués fins, 2 boutons, qualité garantie	2 95
Gants chien blanc piqués, extra-fins, 2 boutons, qualité garantie	3 45

CHEMISES BLANCHES, COULEURS ET EN FLANELLE

Faux-Cols et Manchettes, en toile, en percale et en papier.

SPÉCIALITÉ DE PARFUMERIE VENDUE AU RABAIS

Ceintures Hygiéniques, Espagnoles et Bayadères

LE TEMPS

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

PARIS — 3, Rue Rossini — PARIS

Assurances en cas de Décès, Mixtes, à Terme fixe, etc.

RENTES VIAGÈRES

POUR 100 FRANCS VERSÉS, RENTE ANNUELLE PAYABLE PAR SEMESTRE :

À 50 ans, 7 fr. 82 c.; — à 55 ans, 8 fr. 75 c.; — à 60 ans, 9 fr. 86 c.; — à 65 ans, 11 fr. 01 c.; — à 70 ans, 12 fr. 32 c.; — à 75 ans, 13 fr. 59 c.

Représentant à Angers, M. D'HUY, 39, rue Volney. (452)

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUFRON

PARIS

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr.; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.